



Cet exemplaire fait partie de la collection « Bref Infos » et est édité par la MIP de Louhans
Document disponible sur abonnement
Responsable de la publication : Christian Marie, président
Coordination : Nathalie Coeur
Rédaction et mise en page : Mathilde Lesaulnier
Ces informations sont fournies à titre indicatif. Elles n'ont pas de valeur légale ou réglementaire.

Les Livrets du Bref-Infos

Bulletin d'information sur la formation professionnelle réalisé par la Mission d'Information Professionnelle De la Bresse Louhannaise
03.85.76.08.25. www.mip-louhans.asso.fr

La réforme du concours d'infirmier et des diplômes du travail social



En attente de décrets : ces informations sont susceptibles d'être modifiées.

4 diplômes du travail social :

- Ⓞ Educateur spécialisé
- Ⓞ Assistant service social
- Ⓞ Educateur jeunes enfants
- Ⓞ Educateur technique spécialisé



Diplômes validés désormais Bac +3 en 2021

- Ⓞ Conseiller en économie sociale et familiale



Diplômes validés désormais Bac +3 en 2020

La sélection des diplômes du travail social et celui d'infirmier se font désormais par Parcoursup comme les autres diplômes universitaires.

Table des Matières

Le concours d'infirmier

L'esprit de la loi	p2
Changements avant/après	p3
Parcoursup	p4
Critères de sélection	p5
Coût et rémunération de la formation	p5
Nos interrogations à ce jour	p5

Les diplômes du travail social

Changements avant/après	p6
Parcoursup	p7
La formation	p8
Répartition des stages	p9
Coût et rémunération de la formation	p9
Formalités d'inscription	p10-12
Nos interrogations à ce jour	p12

Le concours d'infirmier



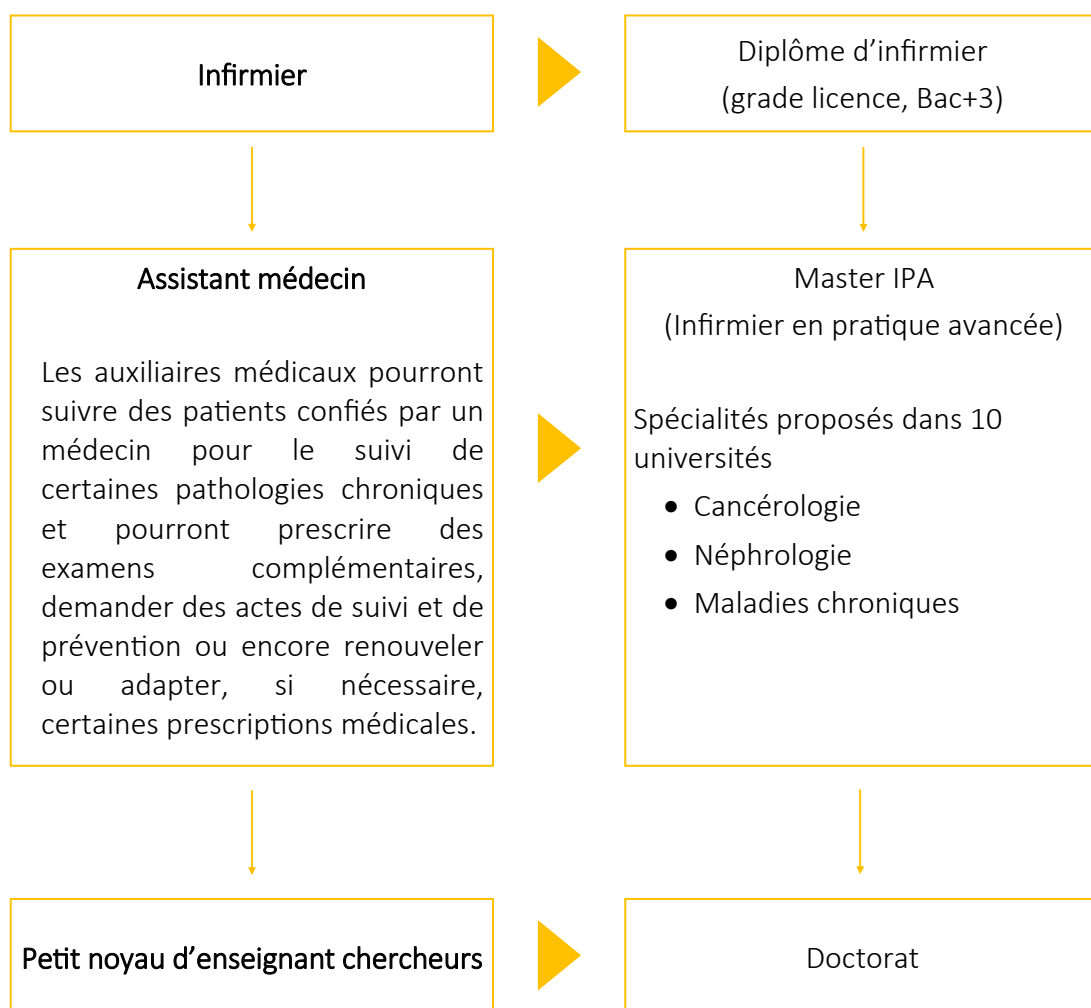
Fiche métier sur
www.mip-louhans.asso.fr
(rubrique
« Métier »)

► L'esprit de la loi

- Faire des réductions de frais de préparation, d'inscription, de sélection, déplacement du candidat... (25 millions selon le gouvernement).
- Intégrer le métier dans le cursus LMD (licence, master, doctorat).



En attente de décrets : ces informations sont susceptibles d'être modifiées.






Attention !

- Encore beaucoup de questions en suspens
- En attente de décrets d'application

		Avant	Après
Niveau validé		Grade Licence (depuis 2009)	Grade Licence
Sélection	Bacheliers ou être en année de terminale (l'admission est validée si le candidat obtient le bac)	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Ecrite ⊗ Entretien 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Sélection par ParcoursUp ⊗ Un oral sera peut être maintenu par les écoles (en attente de précisions) ⊗ Il n'existe plus de dispense d'épreuve pour les candidats inscrits en 1ère année de PACES ou en études médicales, (odontologique, pharmaceutique, sage-femme...)
	AP-AS avec +3 ans d'expérience professionnelle (équivalent à un temps plein de 4 900h)	Accès spécifique avec écrit	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Epreuve écrite (étude de cas) ⊗ Pas d'inscription sur ParcoursUp
	AMP avec +3 ans d'expérience professionnelle (équivalent à un temps plein de 4 900h)	Accès spécifique avec écrit	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Epreuve écrite (calcul simple et français) ⊗ Entretien ⊗ Pas d'inscription sur ParcoursUp
	Non bacheliers	Examen organisé par l'ARS	Sélection en prenant en compte le critère d'expérience professionnelle
	Reconversion professionnelle de personnes sorties du système scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Ecrite ⊗ Entretien 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Sélection par ParcoursUp ⊗ Un oral sera peut être maintenu par les écoles (en attente de précisions)
	Diplôme d'État Infirmier hors Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Epreuve écrite ⊗ Entretien ⊗ Mise en situation 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Sélection avec un écrit ⊗ Pas d'inscription sur ParcoursUp
Coût de la sélection		Frais de sélection pour chaque école (écrit et oral)	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Pas de frais de sélection sur ParcoursUp ⊗ Attention : Frais si oral
Entrée en formation		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Septembre ⊗ Février 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Septembre ⊗ Février
Droits d'inscription		⊗ 170€	⊗ 170€
Contribution à la vie étudiante et de campus		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ 90€ Sauf étudiants en formation continue, Étudiants boursiers, Étudiants réfugiés, Étudiants demandeurs d'asile (ou protection subsidiaire)	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ 90€ Sauf étudiants en formation continue, Étudiants boursiers, Étudiants réfugiés, Étudiants demandeurs d'asile (ou protection subsidiaire)
Statut étudiant		⊗ Accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants	⊗ Carte étudiante qui donne accès à la médecine préventive, clubs de sport, bibliothèque, droit de vote...

⊙ Quand ?

20 décembre	Ouverture de site ParcourSup.fr
22 Janvier	Inscription et formulation des vœux
14 Mars	Dernier jour pour formuler les vœux
3 avril	Dernier jour pour confirmer les vœux. Clôture du dossier.
Mi-mai	Réception des premières réponses
Du 17 au 24 juin	Suspension de la procédure
Fin juin à mi-septembre	Ouverture de la phase complémentaire
Avant fin juillet	Confirmation de l'inscription



Twitter : @parcoursup_info
 Facebook : @parcoursupinfo
 Site Internet : etudiant.gouv.fr



Le calendrier peut être susceptible de modifications

⊙ Quelle procédure ?

- ⊙ Les étudiants formulent le vœu « formation en soins infirmiers » et des sous-vœux permettant de candidater pour tel ou tel IFSI.
- ⊙ Les IFSI, regroupés à partir d'un même territoire, examinent les dossiers et les classent sur la base des « attendus » définis nationalement.
- ⊙ Les étudiants reçoivent alors les propositions pour l'ensemble des vœux et sous-vœux qu'ils ont formulés et se prononcent.
- ⊙ Les places non pourvues peuvent être réintroduites dans la procédure complémentaire.
- ⊙ La mobilité géographique des candidats reste possible, c'est-à-dire qu'un candidat peut s'inscrire dans l'école de son choix partout en France.

⊙ Quels documents fournir ?

- ⊙ État civil,
- ⊙ Coordonnées (sauf si décision d'anonymat),
- ⊙ Parcours scolaire des 5 dernières années,
- ⊙ Diplôme du BAC et notes obtenues. Les personnes ayant un autre diplôme de niveau IV pourront l'indiquer en lieu et place du bac sans transmission des notes.
- ⊙ Bulletins scolaires,
- ⊙ La fiche Avenir (uniquement pour les personnes scolarisées),
- ⊙ Le projet de formation ou lettre de motivation,
- ⊙ CV normalisé

► Quels critères de sélection ?

- ⌚ Pas encore connu à ce jour.

L'examen des dossiers sera réalisé par chaque regroupement d'IFSI, selon des procédures harmonisées au niveau national (en attente de décrets). Il y aura toujours des places pour les différents profils de candidats.

Autrement dit : les IFSI auront pleinement la main en matière d'admission. Les places ne seront pas toutes réservées aux bacheliers S.

- ⌚ Pour les personnes en reconversion sorties du système scolaire : Nous ne connaissons pas encore les modalités de sélection (parcours scolaires et bulletins de note seront-ils demandés ? Critères d'expérience ?). Procédure pas encore clairement identifiée.

Que deviennent les prépas ?

Toutes ne devraient pas disparaître, notamment celles proposées par des lycées publics ou privés, qui pourraient servir à accueillir les étudiants admis en « oui si ».

Faire un stage pratique pour découvrir le métier ou confirmer un projet ?

Vous êtes **demandeur d'emploi** : PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel). Il s'agit d'un stage pratique de 1 à 2 semaines, encadré par une convention signée entre Pôle Emploi, la structure d'accueil et la personne.

► Coût de la formation

Pour les **demandeurs d'emploi en formation**

- ⌚ Coût de la formation = gratuit
- ⌚ Rémunération = allocation chômage (ARE) + possibilité de rémunération de fin de formation (RFF) qui prend le relais de l'ARE quand les droits au chômage sont épuisés. Cette allocation est forfaitaire (maximum 652€).

Conditions pour percevoir la RFF :

- ⌚ Formation dans la liste des métiers en tension
- ⌚ Que la personne ait de l'ARE le premier jour d'entrée en formation.



Le métier d'infirmier figure sur la liste des métiers en tension. Il ouvre donc des droits à la rémunération de fin de formation (RFF).

► Nos interrogations à ce jour :

- Une personne qui valide la 1^{ère} année de la formation d'Infirmier mais qui ne souhaite pas continuer, est-elle toujours automatiquement requalifiée comme aide-soignante ?
- Une personne qui ne valide pas la 1^{ère} année, est-elle dispensée de l'épreuve écrite du concours aide-soignant ?

Les diplômes du travail social



Attention !

- Encore beaucoup de questions en suspend
- Décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018



Fiche métier sur
www.mip-louhans.asso.fr
(rubrique
« Métier »)

► Changements Avant/Après

Les diplômes de niveau III (Bac+2) deviennent des diplômes de niveau II (Bac+3). Ce ne sont pas des licences mais des diplômes d'État gradé licence. Cette requalification permet au salarié de passer de la catégorie B à la catégorie A dans la convention collective.

		Avant	Après
Niveau validé	Diplômes : ES, ASS, EJE, ETS	Bac+2 (niveau III)	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Bac+3 (niveau II). Diplôme gradé licence (étudiants diplômés en 2021) ⊙ Les titulaires du diplôme de niveau III ne seront pas requalifiés automatiquement. En 2019, aucune possibilité n'est encore évoquée.
	Diplômes : CESF	Bac+2 (niveau III)	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Bac+3 (niveau II). Diplôme gradé licence (étudiants diplômés en 2020) ⊙ Les titulaires du diplôme de niveau III ne seront pas requalifiés automatiquement. En 2019, aucune possibilité n'est encore évoquée.
Sélection	Bacheliers—scolaires	⊙ Ecrit + Oral (sauf pour CESF)	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Parcoursup ⊙ Oral selon les diplômes (Voir pages 10, 11 et 12)
	Etudiants en réorientation et demandeurs d'emploi en reconversion	⊙ Ecrit + Oral (sauf pour CESF)	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Parcoursup ⊙ Oral selon les diplômes (Voir pages 10, 11 et 12)
	Non bacheliers	⊙ Examen de niveau de la DRDJSCS	⊙ Validation des acquis professionnels (VAP) envisagée (en attente de confirmation)
	Apprentissage (Prévoir une double inscription en formation initiale et par voie de l'apprentissage.)	⊙ Ecrit + Oral (sauf pour CESF)	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Parcoursup ⊙ Oral selon les diplômes (Voir pages 10, 11 et 12)
	Salariés en cours d'emploi ou en contrat de professionnalisation dans le domaine du travail social financés par l'employeur	⊙ Ecrit + Oral (sauf pour CESF)	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ S'inscrire directement auprès des écoles ⊙ Si salarié en CDD mais toujours inscrit comme demandeur d'emploi ou sans employeur financeur, à la date de rentrée en formation, s'inscrire sur Parcoursup et non en formation continue
Coût de la sélection et frais de scolarité universitaire	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Ecrit (entre 50€ et 115€) ⊙ Oral (entre 115€ et 170€) 	- Inscription et sélection entre 115€ et 200€ (variable en fonction des écoles (Voir pages 10, 11 et 12)	
Contribution à la vie étudiante et de campus		<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 90€ Sauf étudiants en formation continue, Étudiants boursiers, Étudiants réfugiés, Étudiants demandeurs d'asile (ou protection subsidiaire)	
Statut étudiant	⊙ Accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants	⊙ Carte étudiante donne accès à la médecine préventive, clubs de sport, bibliothèque, droit de vote...	

► ParcoursSup

⊙ Quand ?

20 décembre	Ouverture de site ParcoursSup.fr
22 Janvier	Inscription et formulation des vœux
14 Mars	Dernier jour pour formuler les vœux
3 avril	Dernier jour pour confirmer les vœux. Clôture du dossier.
Mi-mai	Réception des premières réponses
Du 17 au 24 juin	Suspension de la procédure
Fin juin à mi-septembre	Ouverture de la phase complémentaire
Avant fin juillet	Confirmation de l'inscription

Twitter : @parcoursup_info
Facebook : @parcoursupinfo
Site Internet : etudiant.gouv.fr

Le calendrier peut être susceptible de modifications

⊙ Quelle procédure ?

- ⊙ Les étudiants formulent un vœu en fonction du diplôme souhaité (ASS, ETS, ES, EJE ou CESF) et des sous-vœux permettant de candidater pour telle ou telle école.
- ⊙ Les écoles examinent les dossiers et les classent sur la base des « attendus » définis nationalement.
- ⊙ Les étudiants reçoivent alors les propositions pour l'ensemble des vœux et sous-vœux qu'ils ont formulés et se prononcent.
- ⊙ Les places non pourvues peuvent être réintroduites dans la procédure complémentaire.
- ⊙ La mobilité géographique des candidats reste possible, c'est-à-dire qu'un candidat peut s'inscrire dans l'école de son choix partout en France.

Pour les candidats en apprentissage prévoir une double inscription en formation initiale et en voie de l'apprentissage.

⊙ Quels documents fournir ?

- ⊙ État civil,
- ⊙ Coordonnées (sauf si décision d'anonymat),
- ⊙ Parcours scolaire des 5 dernières années,
- ⊙ Diplôme du BAC et notes obtenues. Les personnes ayant un autre diplôme de niveau IV pourront l'indiquer en lieu et place du bac sans transmission des notes.
- ⊙ Bulletins scolaires,
- ⊙ La fiche Avenir (uniquement pour les personnes scolarisées),
- ⊙ Le projet de formation ou lettre de motivation,
- ⊙ CV normalisé

Les documents à fournir peuvent être différents pour chaque école et pour chaque région.

⊙ Quels critères de sélection ?

- ⊙ Les critères de sélection ne sont pas encore connus. Ils seront donnés au niveau national par le ministère en charge du dossier ParcoursSup.
- ⊙ Pour les personnes en reconversion sorties du systèmes scolaires, nous ne connaissons pas encore les modalités de sélection (parcours scolaires et bulletins de note seront-ils demandés ? Critères d'expériences?). Procédure pas encore clairement identifiée.
- ⊙ VAP pour un non bachelier : type d'expérience requise pas encore connue.

Faire un stage pratique pour découvrir le métier ou confirmer un projet ?

⊙ Vous êtes **demandeur d'emploi** : PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel). Il s'agit d'un stage pratique de 1 à 2 semaines, encadré par une convention signée entre Pôle Emploi, la structure d'accueil et la personne.

⊙ Vous êtes **salaré** ou demandeur d'emploi : stage pratique (3 stages possibles de 2 mois maximum) dans le cadre d'une préparation par prepasocial.fr (www.prepasocial.fr). Coût : 90€ en 2018-2019 en plus du coût de la préparation de 180€. (préparation et conventions comprises). **Les métiers concernés sont CESf, ES, ASS, EJE.**

		Avant	Après
Durée de la Formation	Diplômes : ES, ASS, EJE, ETS	⊙ 3 ans	⊙ 3 ans
	Diplômes : CESF (nécessité d'avoir le BTS ESF)	⊙ 1 an	⊙ 1 an
Pré-requis pour entrer en formation	Diplômes : ES, ASS, EJE, ETS	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Etre titulaire d'un baccalauréat ⊙ OU être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué au RNCP au moins de niveau IV ⊙ Examen de niveau (culture générale) 	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Etre titulaire d'un baccalauréat ⊙ OU être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué au RNCP au moins de niveau IV ⊙ OU bénéficier d'une validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VAP)
	CESF	⊙ Etre titulaire du BTS ESF	⊙ Etre titulaire du BTS ESF
Temps de formation global	ASS	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 1740h + 52 semaines de stages ⊙ Les stages sont rattachés à un domaine de compétences spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 1740h + 52 semaines de stages ⊙ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique
	ETS	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 1200h + 56 semaines de stages ⊙ Les stages sont rattachés à un domaine de compétences spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 1200h + 56 semaines de stages ⊙ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique
	ES	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 1450h + 60 semaines de stages ⊙ Les stages sont rattachés à un domaine de compétences spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 1450h + 60 semaines de stages ⊙ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique
	EJE	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 1500h + 60 semaines de stages ⊙ Les stages sont rattachés à un domaine de compétences spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 1500h + 60 semaines de stages ⊙ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique
	CESF	⊙ 540h + 16 semaines de stages	⊙ 540h + 16 semaines de stages
Passerelles		⊙ Année passerelle Moniteur Educateur— Educateur spécialisé	⊙ Plus aucune année passerelle n'existe
Domaines de compétences		⊙ 4 domaines de compétences dont deux (le DC3 et le DC4) transférables entre les cinq diplômes	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ 4 domaines de compétences dont deux (le DC3 et le DC4) transférables entre les cinq diplômes ⊙ Un socle de compétences est commun aux cinq diplômes. Certaines compétences des DC1 et DC2 seront partagées. <p><i>Par exemple : favoriser l'expression et l'autonomie des personnes, évaluer une situation, concevoir une intervention, mobiliser les ressources de la personne et favoriser sa participation, accompagner une personne, favoriser l'accès aux droits...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ⊙ Une cinquième fonction apparaît : « Contribution à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et social de la petite enfance »
Echange à l'international			⊙ Possibilité de faire un programme ERASMUS pour certains stages (voir en fonction des écoles et des diplômes)

► La répartition des stages

Certains candidats peuvent bénéficier d'un allègement de formation selon les acquis et les expériences professionnelles. Cet allègement peut porter sur la période de formation théorique ou pratique. La période de formation pratique minimale est différente en fonction des diplômes.

On ne parle plus de dispense mais de positionnement individuel.

Attention ! Cet allègement est limité à 1/3 du temps de formation (variable en fonction de la situation du candidat).

Les candidats ayant obtenus une VAE partielle = la terminer avant 2020 pour CESF et 2021 pour ETS, EJE, ES, ASS.

	Durée de la formation pratique pour les candidats effectuant la totalité de la formation	Durée minimale de la formation pratique pour les candidats exemptés en partie
ASS	52 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 44 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
ETS	56 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 48 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
EJE	60 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 52 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
ES	60 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 52 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
CESF	16 semaines (possible sur deux sites qualifiants).	DC1 & DC2 : 3 semaines chacun DC3 & DC4 : 2 semaines chacun

Sont dispensés de la formation pratique des domaines DC3 et DC4, les titulaires :

- * DEASS
- * DEETS
- * DEEJE
- * DEES
- * DECESF

Plus d'année passerelle pour les ME en 1 an. Ils devront faire la formation sur 2 ans comme n'importe quel bachelier.

► Coût de la formation

Pour les **demandeurs d'emploi en formation**

- ② Coût de la formation = gratuit
- ② Rémunération = allocation chômage (ARE) + possibilité de rémunération de fin de formation (RFF) qui prend le relais de l'ARE quand les droits au chômage sont épuisés. Cette allocation est forfaitaire (maximum 652€).

Conditions pour percevoir la RFF :

- ② Formation dans la liste des métiers en tension
- ② Que la personne ait de l'ARE le premier jour d'entrée en formation.

ES, ASS et CESF font partie des métiers en tension.

Attention !

Par contre, EJE et ETS ne figurent pas sur la liste des métiers en tension. Ils n'ouvrent donc pas de droit à la rémunération de fin de formation.

⊙ Sélection pour le diplôme d'État Educateur Spécialisé

Organisme	Salariés en cours d'emploi		Demandeurs d'emploi et les scolaires		
	Dates d'inscription	Mode de sélection	Parcoursup	Epreuve orale	Coût
IRTESS de Dijon 2 rue du Professeur Marion 21000 DIJON 03 80 72 64 41 www.irtess.fr	07/01/19 au 07/06/19 Dossier à envoyer au plus tard le 11/06/19	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Inscription et sélection : 200€
IRTS 1 rue Alfred de Vigny CS 52107 25051 BESANCON 03 81 41 61 00 www.irts-fc.fr	Même date que Parcoursup : de janvier 2019 à juin 2019	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Sélection : 115€
IREIS 48 rue du Peloux 01000 BOURG EN BRESSE 04 37 62 14 90 www.ireis.org	Jusqu'à septembre 2019	Entretien d'une heure avec un professionnel et un psychologue.	Pas de documents liés à la scolarité. Fournir un CV détaillé et une rédaction de quelques lignes au sujet d'un projet professionnel ou de formation.	Entretien d'une heure avec un professionnel et un psychologue.	Non communiqué
ADEA 12 rue Peloux 01000 BOURG EN BRESSE 04 74 32 77 47 www.adea-formation.com	A partir de 2019, la formation d'éducateur spécialisé ne sera plus proposée par cette école.				
ARFRIPS 10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON 04 78 69 90 90 www.arfrips.fr	Normalement entre janvier 2019 et juin 2019	Jury composé d'un professionnel et d'un psychologue	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury composé d'un professionnel et d'un psychologue	Devrait être entre 170€ et 180€.
Institut Saint Laurent 41 chemin Chancelier 69130 ECULLY 04 78 33 94 40 www.institutsaintlaurent.com	Normalement jusqu'à fin mai	Jury devrait être composé d'un professionnel et/ou d'un psychologue	Pas besoin de les fournir attestations	Jury devrait être composé d'un professionnel et/ou d'un psychologue	En attente de confirmation. Devrait être entre 150€ et 180€.

⊙ Sélection pour le diplôme d'État Educateur de Jeunes Enfants

Organisme	Salariés en cours d'emploi		Demandeurs d'emploi et les scolaires		
	Dates d'inscription	Mode de sélection	Parcoursup	Epreuve orale	Coût
IRTESS de Dijon 2 rue du Professeur Marion 21000 DIJON 03 80 72 64 41 www.irtess.fr	07/01/19 au 07/06/19 Dossier à envoyer au plus tard le 11/06/19	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Inscription et sélection : 200€
IRTS 1 rue Alfred de Vigny CS 52107 25051 BESANCON 03 81 41 61 00 www.irts-fc.fr	Même dates que Parcoursup : de janvier 2019 à juin 2019	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Sélection : 115€
IREIS 48 rue du Peloux 01000 BOURG EN BRESSE 04 37 62 14 90 www.ireis.org	Jusqu'à septembre 2019	Entretien d'une heure avec un professionnel et un psychologue.	Pas de documents liés à la scolarité. Fournir un CV détaillé et une rédaction de quelques lignes au sujet d'un projet professionnel ou de formation.	Entretien d'une heure avec un professionnel et un psychologue.	
ESSSE 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	Non communiqué		Non communiqué		

⊙ Sélection pour le diplôme d'État Educateur Technique Spécialisé

Organisme	Salariés en cours d'emploi		Demandeurs d'emploi et les scolaires		
	Dates d'inscription	Mode de sélection	Parcoursup	Epreuve orale	Coût
IRTESS de Dijon 2 rue du Professeur Marion 21000 DIJON 03 80 72 64 41 www.irtess.fr	07/01/19 au 07/06/19 Dossier à envoyer au plus tard le 11/06/19	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Inscription et sélection : 200€
IRTS 1 rue Alfred de Vigny CS 52107 25051 BESANCON 03 81 41 61 00 www.irts-fc.fr	Même dates que Parcoursup : de janvier 2019 à juin 2019	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Sélection : 115€
ARFRIPS 10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON 04 78 69 90 90 www.arfrips.fr	Normalement entre janvier 2019 et juin 2019	Jury composé d'un professionnel et d'un psychologue	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury composé d'un professionnel et d'un psychologue	Devrait être entre 170€ et 180€.

⊙ Sélection pour le diplôme d'État Assistant de Service Social

Organisme	Salariés en cours d'emploi		Demandeurs d'emploi et les scolaires		
	Dates d'inscription	Mode de sélection	Parcoursup	Epreuve orale	Coût
IRTESS de Dijon 2 rue du Professeur Marion 21000 DIJON 03 80 72 64 41 www.irtess.fr	07/01/19 au 07/06/19 Dossier à envoyer au plus tard le 11/06/19	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Inscription et sélection : 200€
IRTS 1 rue Alfred de Vigny CS 52107 25051 BESANCON 03 81 41 61 00 www.irts-fc.fr	Même dates que Parcoursup : de janvier 2019 à juin 2019	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Sélection : 115€
IREIS 48 rue du Peloux 01000 BOURG EN BRESSE 04 37 62 14 90 www.ireis.org	Jusqu'à septembre 2019	Entretien d'une heure avec un professionnel et un psychologue.	Pas de documents liés à la scolarité. Fournir un CV détaillé et une rédaction de quelques lignes au sujet d'un projet professionnel ou de formation.	Entretien d'une heure avec un professionnel et un psychologue.	Non communiqué
Ecole Rockefeller 4 avenue Rockefeller 69373 LYON 04 78 76 52 39 www.ecole-rockefeller.com	Ouverture normalement le 22/01/19	Non communiqué. Information collective le 19/01/19			
ESSSE 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	Non communiqué		Non communiqué		
IRFSS Croix Rouge 115 avenue Lacassagne 69003 LYON 04 72 11 55 60 irfss-rhone-alpes.croix-rouge.fr	Inscription par Parcoursup. Dossier + oral (composé surement d'un professionnel et d'un psychologue).		Pas de documents spécifiques à envoyer	Dossier + oral (composé surement d'un professionnel et d'un psychologue).	Non communiqué. Devrait être différent de l'année 2018.

Les interrogations à ce jour :

- Convention collective : quelle incidence cela va avoir sur la grille de rémunération ? Remise en cause de la convention collective.